



Plan départemental d' actions pour le logement des personnes défavorisées

action 4 : lutte contre
l'habitat indigne

ACTION 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Comité technique départemental - Co-Piloté par ARS et Caf

OBJECTIFS 2008-2010

◆ 1/ - Qualifier les désordres repérés dans les logements par la réalisation de diagnostics techniques habitat :

Financement Etat et Caf

- 120 diagnostics annuels pour le sud du département,
- 45 diagnostics annuels pour le Roannais.

◆ 2/ - Apporter un appui aux communes et partenaires locaux :

- **par une mission d'assistance aux communes dans l'application du règlement sanitaire départemental (RSD) :**

Financement Etat (ARS en 2010)

- 30 missions expérimentales pour le sud du département,
- 10 missions expérimentales pour le Roannais
- **par un soutien aux groupes locaux d'habitat indigne**

◆ 3/ - Créer un outil de suivi des logements/observatoire

Perspectives 2010

- ◆ **Maintenir la possibilité de solliciter des diagnostics techniques habitat pour l'ensemble des situations nécessitant cet éclairage**
- ◆ **Veiller à une meilleure articulation entre les dispositifs**
(Fichier, CLT, Falpo...)
- ◆ **Poursuivre les actions de communication quant au contenu et aux objectifs du dispositif**
- ◆ **Développer le travail engagé en collaboration avec les EPCI et les Mairies (lien avec les PLH).**
- ◆ **Mettre en place l'outil de suivi partagé des logements @riane.**

ACTIONS 2010

Diagnostics habitat

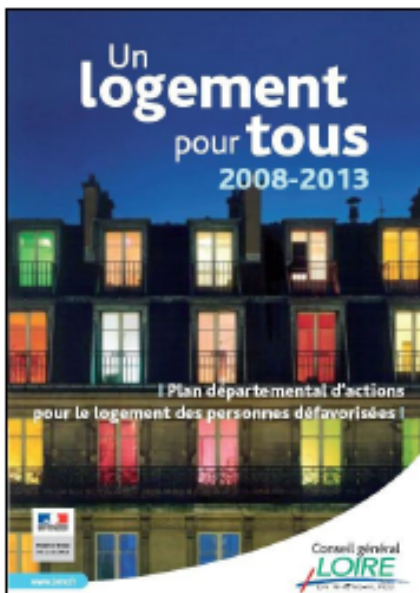
■ Diagnostic réalisés par le SCHS sur la commune de Saint-Etienne

- Depuis juin 2010, les demandes de diagnostic arrivant au PACT sur St Etienne (hors LHI) sont transmises au SCHS qui fait la visite et complète le diagnostic.
- Le PACT reste le guichet unique des demandes et centralise les retours d'info du SCHS.

■ Modification des saisines de diagnostics sur le département

- Depuis septembre 2010, la fiche de saisine est complétée par un volet social
- Préalablement à la demande de diagnostic habitat le travailleur social réalise une visite à domicile ; Le diagnostic habitat est sollicité en fonction du diagnostic social et du projet logement du ménage.

Objectifs : mieux faire connaître et expliquer les démarches engagées et les suites qui peuvent être données au diagnostic ; préconiser un traitement amiable de certaines situations.



FICHE DE SAISINE DIAGNOSTIC HABITAT A transmettre au PACT

Plan départemental d'actions pour le logement
des personnes défavorisées (pdald 42)

Cf Flash d'information du 1/09/2010 « Le diagnostic habitat »

Ces diagnostics ne concernent que le parc privé.

*Ces informations sont confidentielles et uniquement destinées à l'élaboration
du diagnostic et des démarches associées.*

***Le résultat du diagnostic réalisé sera transmis aux services
compétents (Mairie, Caf, Ars) chargés d'intervenir pour le respect de la
légalisation en matière d'habitat.***

SERVICE DEMANDEUR

Organisme ou Institution : _____

Nom du travailleur social : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Mail : _____

OBJECTIFS DE LA DEMANDE

Relogement (Clt)

Commission de médiation (DALO)

Maintien dans le logement

Commission de conciliation

LE LOGEMENT

Rappel : une visite du logement est indispensable pour évaluer la nécessité d'un diagnostic.

Date de la visite : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Localisation du logement dans l'immeuble :

Nom du bâtiment : _____ Sur rue Sur cour

Etage, porte : _____ Interphone Code entrée

Principaux désordres constatés, préciser (auto-diagnostic conseillé, doc sur www.pdald42.fr)

Thermiques (fenêtres, chauffage, isolation ...) _____

Présence d'humidité (moisissures, infiltrations, condensations ...) _____

Equipements (électricité, sanitaires ...) _____

Autres (fissures, sols ...) _____

Problème d'utilisation du logement _____

COORDONNÉES DU BAILLEUR OU DE L'AGENCE : _____
